10	istre Evaluations initiales Ajustement								
Ministre	1	DESIGNATION DES REQUIETS					Evaluations	9	
ordon- nateur	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Par article	Total	Par article	Total	Par article	Total	
nateur							 		
		TITRE I RECETTES COURANTES.							
		Secteur I . Recettes fiscales							
		Division 12 - Recettes fiscales générales							
	250100		27.550				25.550		
AN		Taxe sur les jeux et paris	27.658				27.658		
AN		Taxe sur les appareils automatiques de divertissement	14.741 0		110		14.741		
AN	36.03.90 36.04.40	Taxe d'ouverture des débits de boissons fermentées	759.735		+10 +48.016		10 807.751		
AN AN		Droits d'enregistrement sur les transmissions à titre onéreux de biens immeubles Droits d'enregistrement sur la constitution d'une hypothèque sur un bien immeuble situé en Belgique	82.013		+1.784		83.797		
An	30.03.40	Droits d'enregistrement sur les partages partiels ou totaux de biens immeubles situés en Belgique, les cessions à titre onéreux entre	62.013		11.764		03.797		
AN	36.06.40	copropriétaires, de parties indivises de tels biens	17.443		+208		17.651		
AN	36.07.40	Droits d'enregistrement sur les donations entre vifs de biens meubles ou immeubles	65.319		+5.287		70.606		
AN		Taxe de circulation sur les véhicules automobiles	416.252		+1.390		417.642		
AN	36.09.60	Taxe de mise en circulation	125.448		+13.797		139.245		
AN		Redevance radio et télévision	145.274				145.274		
AN		Eurovignette	0				0		
AN		Taxes sur les automates	8.421				8.421		
AN	36.13.80	Taxes sur les logements abandonnés	25				25		
AN	36.14.80	Taxe sur la différence d'émission de CO2 par les véhicules automobiles mis en usage par une personne physique (Malus	0				0		
AN	37.01.00	Précompte immobilier	31.813		- 1.236		30.577		
AN	37.02.00	Intérêts et amendes sur impôts régionaux (article 6 § 5 de la loi spéciale du 13 juillet 2001)	20.038		- 816		19.222		
		Total pour la Division 01		1.714.180		+ 68.440		1.782.620	
		Dont recettes affectées		0		0		(
		Division 15 - Recettes fiscales spécifiques (Agriculture, ressources naturelles et environnement)							
		Taxes et redevances perçues en vertu du décret du 25 juillet 1991 sur les déchets (recettes affectées au fonds pour la gestion des déchets :							
HE	36.01.70	allocation de base 01.01, programme 13, division organique 15)	22.025				22.025		
		Taxes, redevances et contributions de prélèvement perçues en vertu du décret-programme 1997 (recette affectée au fonds pour la protection							
HE	36.02.70	des eaux : allocation de base 01.03, programme 13, division organique 15)	15.491				15.491		
,,,	26.02.70	Taxes et redevances perçues en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et de l'arrêté du Gouvernement wallon du	3.55				200		
HE	36.03.70	04 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement (recettes	300				300		
		affectées au fonds pour la protection de l'Environnement : allocation de base 01.03, programme 13, division organique 15)							
		Total pour la Division 15		37.816		0		37.816	
		Dont recettes affectées		37.816		0		37.816	

Ministre			Evaluation	Evaluations .	Ajustées			
ordon- nateur	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Par article	Total	Par article	Total	Par article	Total
панеит		Division 16 - Recettes fiscales spécifiques (Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie)						
HE	36.14.90	Taxes sur les sites d'activité économique désaffectés (recettes affectées au Fonds d'assainissement des sites d'activités économiques à réhabiliter et des sites d'assainissement prioritaire des paysages: allocation de base 01.01., division 16, prog 03'	100		+28		128	
		Total pour la Division 16		100		+ 28		128
		Dont recettes affectées		100		+ 28		128
		Total pour le Secteur I.		1.752.096		+ 68.468		1.820.564
		·						
		Dont recettes affectées		37.916		+ 28		37.944
		Secteur II . Recettes générales non fiscales						
		Division 01 - Recettes générales						
DE	16.03.12	Frais d'inscription à des manifestations organisées par la Région	0				0	
DE		Produit d'études et vente de publications dans le domaine des statistiques	0				0	
DE	38.01.10	Fonds budgétaire en matière de Loterie (Recettes affectées au Fonds budgétaire en matière de Loterie : allocation de base 01.01, programme 03, division organique 10)	4.870				4.870	
DE	49.11.20	Recette provenant de la Communauté française au titre de sa participation au suivi du Plan Stratégique Transversal 2 "Développement du capital humain, des connaissances et du savoir-faire"	65				65	
		Total pour la Division 01		4.935		0		4.935
		Dont recettes affectées		4.870		0		4.870
		Division 11 (Personnel et affaires générales)						
N.O.	11.01.10		1 200				1 200	
NO NO	11.01.10	Remboursements en relation avec les dépenses exposées pour les traitements, allocations et charges sociales des agents du SPW Remboursement au SPW des traitements et allocations des membres du Centre de Recherche agronomique de Gembloux	1.300				1.300 0	
NO	11.04.00	Remboursement au SPW des traitements et allocations des Receveurs régionaux	8.600				8.600	
NO	11.05.40	Cotisation du personnel du SPW à l'achat de titres-repas Total pour la Division 11	100	10.000		0	100	10.000
		·		10.000				10.000
		Dont recettes affectées		Ü		0		(
		Division 12 (Budget, logistique et technologie de l'information et de la communication)						
AN		Produits divers.	14.000		+8.000		22.000	
AN	06.02.00	Remboursement de sommes indûment payées Remboursement des sommes en relation avec les dépenses exposées par les organes de contrôle de la Région auprès des O.I.P. soumis aux lois	1.500				1.500	
AN	08.01.30	des 10 juin 1937 et 16 mars 1954 et auprès des autres organismes pararégionaux	0				0	
AN	12.01.11	Versement par les comptables opérant au moyen d'avances de fonds des sommes non utilisée:	3.000		+827		3.827	

Ministre				Evaluations	initiales	Ajustei	ment	Evaluations	Ajustées
ordon-	Article	DESIGNATION DES PRODUITS		Par article	Total	Par article	Total	Par article	Total
nateur		Récupération de sommes en relation avec les dépenses de matériel et de services exposées pour le fonctionneme	nt des administrations v					<u> </u>	
AN	16.01.12	compris le produit de la vente des biens désaffectés	iit des administrations y	40				40	
AN	16.06.12	Produit de la vente de biens non durables et de services.		700				700	
AN	16.10.12	Recettes courantes découlant de la gestion du patrimoine régional		0				0	
AN	16.14.12	Produits de la location de biens non spécifiques		600				600	
AN	26.02.10	Intérêts de placements		0		+332		332	
AN		Produit des opérations d'excédents d'émissions d'emprunts		0				0	
AN		Récupération des créances contentieuses		500				500	
AN		Prélèvement des cautions et produits des cautions après faillite		50				50	
AN		Produit des retenues et des pénalités pour retard appliqués à des adjudicataires Contribution du Fonds d'égalisation des budgets de la Région wallonne		100				100	
AN AN		Partie attribuée de l'impôt sur les personnes physiques		3.587.420		+24.084		3.611.504	
AN		Partie attribuée de l'impôt sur les personnes physiques Calcul définitif exercice antérieu		3.387.420		124.004		3.011.304	
AN		Arriérés des recettes dues à la Région par la Régie des Bâtiments		0				Ö	
AN		Moyens transférés par la Communauté française		324.072		+4.156		328.228	
AN		Moyens complémentaires transférés par la Communauté française		0				0	
AN	49.09.20	Moyens transférés par la Communauté française Calcul définitif exercice antérieu		2.582		+474		3.056	
AN	49.10.20	Dotation exceptionnelle de la Communauté française		42.307				42.307	
AN	49.11.43	Dégrèvement fiscaux		15				15	
AN	49.12.42	Dotation Fédéral groupe jeux et Paris		0		0		0	
			Total pour la Division 12		3.976.886		+ 37.873		4.014.759
			Dont recettes affectées		0		0		0
		Division 16 (Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie)							
AN	38.01.00	Produit de la redevance liée à l'organisation du marché de l'électricité et du ga		0				0	
AN	38.01.00	rrount de la redevance nee à l'organisation du matche de l'electricité et du gaz	Total pour la Division 16		0		0	0	0
			Dont recettes affectées		0		0		0
			00						
		Division 17 (Pouvoirs locaux, action sociale et santé)							
AN	49.04.41	Remboursement de la quote-part du Gouvernement fédéral dans le cadre des conventions de premier emploi		5.883				5.883	
			Total pour la Division 17		5.883		0		5.883
			Dont recettes affectées		0		0		0
			Total pour le Secteur II.		3.997.704		+ 37.873		4.035.577
			Dont recettes affectées		4.870		0		4.870
			Dom receues affectees		4.370		O		4.670

Ministre			Evaluations	initiales	Ajuster	ment	Evaluations	Ajustées
ordon-	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Par article	Total	Par article	Total	Par article	Total
nateur		G						
		Secteur III . Recettes spécifiques						
		Division 12 (Budget, logistique et technologie de l'information et de la communication)						
		Division 12 (mages, togissique et technologie de 1 information et de la communication)						
AN	06.01.00	Imputation des différences d'arrondis consécutives au passage à l'eurc	0				0	
AN	21.01.11	Remboursement des versements provisionnels excédentaires des intérêts de la dette	0				0	
AN	30.01.00	Différentiel d'intérêts d'emprunts contractés par la SWCS pour le financement des programmes d'activité 1986 et 198'	3.067				3.067	
		Total pour la Division 12		3.067		0		3.0
		Dont recettes affectées		0		0		
		Donn recents affected		v		v		
		Division 13 (Routes et bâtiments)						
	01.05.55	Fonds relatif au sport équestre (recettes affectées au Fonds relatif au sport équestre : allocation de base 01.01, programme 11, division						
AN	01.01.00	organique 13)	800				800	
		Remboursements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau routier et autoroutier de la Région - Produit des						
LU	06.01.00	redevances et autorisations domaniales consenties sur les routes et autoroutes (recettes affectées au Fonds du péage et des avaries : allocation	82.076		- 18.056		64.020	
		de base 01.01, programme 02, division organique 13) Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie (recettes affectées au Fonds des études						
LU	06.04.12	techniques: allocation de base 01.03, programme 03, division organique 13)	700				700	
		Remboursements inhérents à la prise en charge des rémunérations, allocations et charges sociales du personnel employé par les bureaux						
NO	11.06.10	d'études émargeant au Fonds des Etudes techniques	50				50	
LU		Produit de la location de biens	220				220	
MA		Revenus liés à l'exploitation des réseaux de télécommunications	0		+40		40	
LU LU		Redevances liées à l'exploitation des établissements annexes situés sur le réseau routie: Programme CEE Infrastructure Transports - Routes	0				0	
L.	37.01.10	Total pour la Division 13		83.846		- 18.016	· ·	65.8
		Dont recettes affectées		83.576		- 18.056		65.5
		Division 14 (Mobilité et voies hydrauliques)						
		Remboursements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau des Voies hydrauliques Produit des redevances et						
LU	06.02.10	des autorisations domaniales consenties sur les cours d'eau (recettes affectées au Fonds du trafic et des avaries : allocation de base 01.02,	2.500				2.500	
		programme 11, division organique 14)						
AN		Recettes provenant de l'activité des aérodromes	0				0	
HE HE	16.01.12 16.02.12	Produit de la location des biens gérés par l'administration des transports Recettes provenant des abonnements de transport d'élèves	45 0				45 0	
LU		Produit de la location de biens	120				120	
LU		Recettes provenant de l'activité des barrages régionaux	100				100	
HE	38.01.30	Recettes provenant des récupérations par suite de dommages causés aux véhicules assurant le transport scolaire	15				15	
LU		Programme CEE Infrastructure Transports - Voies hydrauliques	0				0	
AN	49.04.00	Intervention de l'Etat dans le déficit d'exploitation des aéroports	0	0.500			0	0.5
		Total pour la Division 14		2.780		0		2.7
		Dont recettes affectées		2.500		0		2.5

Ministre			Evaluation	s initiales	Ajuste	ment	Evaluations	Ajustées
ordon-	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Par article	Total	Par article	Total	Par article	Total
nateur								
		Division 15 (Agriculture, ressources naturelles et environnement)						
		Produits de la gestion des quotas d'émission de gaz à effet de serre perçus en vertu du décret du 10/11/2004 instaurant un système d'échange						
HE		de quotas d'émission de gaz à effet de serre, créant un Fonds wallon Kyoto et relatif aux mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto, modifié par le décret du 22 juin 2006 (recette affectée au Fonds wallon Kyoto : allocation de base 01.02 programme 13 division organique 15)	100				100	
		Prélèvement sur le produit des coupes de bois de la forêt indivise de l'ancienne «Gruerie d'Arlon» (loi domaniale du 26 juillet 1952, article 7)						
LU	16.01.11	(recette affectée au fonds pour la gestion des forêts de l'ancienne «Gruerie d'Arlon»: allocation de base 01.02, programme 11, division organique 15)	165				165	
Lu	16.02.11	Prélèvement sur le produit des coupes de bois dans la forêt indivise d'Herbeumont (loi domaniale du 1er juillet 1983, article 1er, 16) (recette	65				65	
		affectée au fonds pour la gestion de la forêt d'Herbeumont : allocation de base 01.03, programme 11, division organique 15						
LU LU		Ventes de venaisons et contributions des invités aux Chasses de la Couronne Produit de la vente de coupes de bois et de chablis	50 9.700				50 9.700	
LU		Quote-part régionale du produit de la vente des coupes de bois dans les forêts indivises	9.700 880				880	
LU		Prestations de régie et de surveillance des forêts	0				0	
LU	16.12.10	Recettes provenant du comptoir forestier	170				170	
LU	16.13.00	Recettes provenant de la station de recherches forestières	0				0	
LU	26.01.00	Intérêts créditeurs payés par des débiteurs des comités de remembrement bénéficiaires d'un remboursement échelonné de leur solde de compte	31				31	
LU	28.01.30	Produit de la location de droit de chasse	1.560				1.560	
LU	28.02.00	Produits résultant de la propriété des biens immobiliers acquis dans le cadre de la politique foncière	103				103	
LU	31.01.00	Remboursement de subsides et d'avances dans le cadre de programmes ou de projets de recherches scientifiques et techniques	0				0	
LU	31.02.00	Recettes perçues en vertu du dispositif budgétaire (recettes affectées au fonds budgétaire S.I.G.E.C. : allocation de base 01.04, programme 04. division organique 15)	272				272	
LU	31.03.00	Rétributions forfaitaires liées au Réseau d'information comptable agricole	66				66	
LU	31.04.00	Remboursement de subventions d'exploitation indûment payées aux bénéficiaires par l'organisme payeur régional	0				0	
LU	36 111 911	Redevances et rétributions perçues en vertu du décret programme du 18 décembre 2003 (recettes affectées au fonds budgétaire pour la qualité des produits animaux et végétaux : allocation de base 01.01, programme 03, Division organique 15)	617				617	
LU		Part régionale du produit des permis de pêche, de chasse, de tenderie et des examens y relatifs	3.600				3.600	
HE	38.01.70	Recettes perçues au titre de l'intervention de l'organisme en charge de l'obligation de reprise des déchets ménagers en application de l'article 13 §1er, 12° de l'accord de coopération du 04 novembre 2008 concernant la prévention et la gestion des déchets d'emballages (recettes affectées	1.727				1.727	
LU		au fonds pour la gestion des déchets : allocation de base 01.01, programme 13, division organique 15] Intervention de la CEE dans les régimes d'aide aux agriculteurs	1.200				1.200	
		Produits de contributions provenant des distributeurs, des organismes d'assainissement agréés et de la S.P.G.E. sur base volontaire et de divers						
HE		dons et legs au Fonds de solidarité international pour l'Eau (recette affectée au Fonds de solidarité international pour l'Eau : allocation de base 01.04, programme 13 division organique 15)	501				501	
		Total pour la Division 15		20.807		0		20.80
		Dont recettes affectées		3.447		0		3.44
							1	

Ministre			Evaluation	s initiales	Ajuste	ment	Evaluations	Ajustées
ordon-	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Par article	Total	Par article	Total	Par article	Total
nateur		Division 16 (Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie)						
		, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,						
NO		Intérêts sur avances récupérables et participation aux bénéfices d'exploitation des entreprises en matière de politique générale de l'énergi	50				50	
NO		Intérêts sur avances récupérables en matière de logemen Redevances liées aux autorisations de voiries	293				293	
HE NO	1	Dividendes provenant de la participation de la Région dans le capital des sociétés agréées de logemen	0 296				0 296	
NO NO		Participation bénéficiaire versée à la Région par l'organisme qui couvre l'assurance contre le risque de perte de revenu	171				171	
	21.01.10	Produit de diverses amendes et redevances liées à l'organisation des marchés de l'électricité et du gaz et moyens attribués au fonds en vertu de	1/1					
NO	38.01.10	dispositions légales, réglementaires ou conventionnelles en vue de financer les obligations de service public dans le marché de l'électricité et	13.500				13.500	
		du gaz. (recettes affectées au Fonds Energie: allocation de base 01.01.,programme 31, division organique 16						
		Total pour la Division 16		14.310		0		14.310
		Dont recettes affectées		13.500		0		13.500
		Division 17 (Pouvoirs locaux, action sociale et santé)						
	06.04.00							
TI TI		Remboursements inhérents à la prise en charge des rémunérations du personnel des hôpitaux psychiatriques Remboursement de cofinancement européen	0				0	
''	32.01.00	remousement de communement curopeen	Ů				ľ	
FU	48.01.00	Contributions des Provinces, Communes et CPAS pour l'aide aux sinistrés de l'Asie du Sud et du Sud-Est	0				0	
		Total pour la Division 17		0		0		0
		Dont recettes affectées		0		0		o
		Division 18 (Entreprises, emploi et recherche)						
AN	06.01.20	Remboursements effectués au Fonds pour l'Emploi : (recettes affectées : allocation de base 41.01, programme12, division organique 18	0				0	
MA	I	Contrats de consultation	0		+10		10	
MA	16.02.11	Location de bâtiments industriels en application de l'article 42 de la loi du 30 décembre 1970 sur l'expansion économiqu	544				544	
MA	26.01.10	Intérêts résultant de l'octroi d'avances récupérables et de prêts obligataires à des entreprises dans le cadre de leur développement et de leur restructuration	0				0	
MA		Intérêts sur avances récupérables : Classes moyennes, P.M.E., économie sociale	0				0	
MA		Participation aux bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques ou privées	18.500				18.500	
MA		Récupération sur créances et contentieux : expansion, restructuration et développement des entreprises, zonings et zones d'emplo	0		+2		2	
MA	31.02.12	Récupération sur créances et contentieux : Classes moyennes, P.M.E., économie sociale	0		+12		12	
MA	32.01.00	Récupération de primes d'emploi sur base de la loi du 4 août 1978 et du décret du 25 juin 1992 modifiant la loi du 4 août 1978 de réorientation économique	40				40	
		jeconomique						

Ministre			Evaluation	s initiales	Ajuste	ment	Evaluations .	Ajustées
ordon-	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Par article	Total	Par article	Total	Par article	Total
nateur MA	38.01.20	Contributions liées à l'octroi de garanties régionales	30				30	
		Moyens supplémentaires de financement du programme de remise au travail des chômeurs (article 35 de la loi de financement, arrêté royal du	182.235				182.235	
AN	49.03.41	19 janvier 2000 et loi du 13 juillet 2001 (St Polycarpe))						
MA	49.04.41	Moyens supplémentaires accordés par le Fédéral dans le cadre du financement du secteur de l'économie social- Total pour la Division 18	5.231	206.580		24	5.231	206.604
		Total pour la Division to		200.300		24		200.004
		Dont recettes affectées		0		0		0
		Total pour le Secteur III.		331.390		- 17.992		313.398
		Dont recettes affectées		103.023		- 18.056		84.967
		Total pour le Titre I.		6.081.190		+88.349		6.169.539
		Dont recettes affectées		145.809		- 18.028		127.781
		TITRE II RECETTES DE CAPITAL.						
		Secteur I . Recettes fiscales						
		Division 01 - Recettes fiscales générales						
AN	56.01.50	Droits de succession et de mutation par décès	523.919		+12.208		536.127	
1211	00102100	Total pour la Division 01	0201010	523.919		+12.208	000112	536.127
		Dont recettes affectées		0		0		0
		Total pour le Secteur I.		523.919		+ 12.208		536.127
		Dont recettes affectées		0		0		0
		Secteur II . Recettes générales non fiscales						
		Division 01 - Recettes générales						
AN	06.01.00	Recettes diverses.	40				40	
AN	06.02.00	Remboursement de sommes indûment payées	140				140	
AN		Récupération du coût des travaux et d'expropriations exposées pour compte de tiers	0				0	
AN		Versement par les comptables du Service Plubic de Wallonie opérant au moyen d'avances de fonds des sommes non utilisée	260		+253		513	
NO		Produit de la vente d'immeubles découlant de la gestion immobilière des Bâtiments et des Implantations	0				0	
AN		Produit de la vente d'immeubles	500				500	
AN	/6.04.12	Produit de la vente d'emprises inutilisées	1.000				1.000	

Ministre			Evaluation	s initiales	Ajuste	ment	Evaluations	Ajustées
ordon-	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Par article	Total	Par article	Total	Par article	Total
nateur NO	77.01.00	Produit de la vente d'autres biens patrimoniaux	0				0	
AN		Produit de la vente de biens meubles durables désaffectés ou mis hors de service	200				200	
		Total pour la Division 01		2.140		+ 253		2.393
		Dont recettes affectées		0		0		(
		Total pour le Secteur II.		2.140		+ 253		2.393
		Dont recettes affectées		0		0		(
		Secteur III . Recettes spécifiques						
		Division 12 (Budget, logistique et technologie de l'information et de la communication)						
AN	96.01.11	Différentiel d'amortissement d'emprunts contractés par la SWCS pour le financement des programmes d'activité 1986-198'	0		+2.001		2.001	
NO	06.02.00	Recettes résultant de la gestion énergétique immobilière du Service public de Wallonie (Recettes affectées au Fonds de la gestion énergétique immobilière :allocation de base 01.01, programme 31, division organique 12	60				60	
		Total pour la Division 12		60		+ 2.001		2.061
		Dont recettes affectées		60		0		60
		Division 14 (Mobilité et voies hydrauliques)						
HE	57.01.00	Remboursement par la SRWT de plus values et du produit de la vente de biens immobiliers	0				0	
AN	69.01.00	Intervention de l'Etat dans les investissements réalisés dans les aéroports et aérodromes	0				0	
HE	79.01.00	Recettes exceptionnelles en matière de transport scolaire Total pour la Division 14	40	40		0	40	40
		1 otal pour la Division 14		40		U		40
		Dont recettes affectées		0		0		(
		Division 15 (Agriculture, ressources naturelles et environnement)						
LU	51.01.00	Remboursement de subventions d'exploitation indûment payées aux bénéficiaires par l'organisme payeur régional	0				0	
LU	76.02.00	Produits résultant de la vente et de l'attribution de biens immobiliers (recettes affectées au fonds budgétaire en matière de politique foncière: allocation de base 01.02, programme 12, division organique 15).	565				565	
LU	89.01.00	Produits résultant du recouvrement des sommes dues par les propriétaires, usufruitiers et exploitants au terme des opérations de remembremen	470				470	
LU	89.02.00	Produits résultant de la récupération des avances consenties pour les dépenses techniques relatives à l'application de la législation sur le remembrement	800				800	
		Total pour la Division 15		1.835		0		1.835
		Dont recettes affectées		565		0		565

Ministre			Evaluations	initiales	Ajuste	ment	Evaluations	s Ajustées
ordon-	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Par article	Total	Par article	Total	Par article	Total
nateur		Division 16 (Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie)						
NO	52.01.10	Remboursement des subventions accordées aux organismes publics et privés en matière de logemen	0				0	
NO	53.01.10	Remboursement des aides au logement accordées aux particuliers	1.000				1.000	
HE	76 01 17 1	Produits de la revente de sites industriels désaffectés (recettes affectées au Fonds de rénovation des sites wallons : allocation de base 51.05, programme 03, division organique 16)	100				100	
NO		Produit de la vente de logements construits par l'ex-SDRW	50				50	
NO		Remboursement d'avances récupérables en matière de logemen Remboursement d'avances récupérables octroyées pour la démolition d'immeubles érigés en contravention aux dispositions du code wallon de	0		+195		195	
HE	E 87 OT 20 T	l'aménagement du territoire et de l'urbanisms	0		+2		2	
		Total pour la Division 16		1.150		+ 197		1.347
		Dont recettes affectées		100		0		100
		Division 17 (Pouvoirs locaux, action sociale et santé)						
	0.00.40							
TI	86.02.10	Remboursement d'avances récupérables consenties aux hôpitaux psychiatriques Total pour la Division 17	0	0		0	0	(
		Dont recettes affectées		0		0		(
		Division 18 (Entreprises, emploi et recherche)						
MA		Récupération sur créances et contentieux : expansion, restructuration et développement des entreprises, zonings et zones d'emplo	1.000				1.000	
MA		Récupération sur créances et contentieux : Classes moyennes, P.M.E., économie sociale Produit de cession de participation et remboursement de crédits octroyés dans le cadre du développement et de la restructuration des	500		+1.152		1.652	
MA	X6 01 10 1	entreprises	0				0	
MA		Remboursement de crédits et d'avances récupérables : Classes moyennes, P.M.E., économie sociale	0		+34		34	
MA MA		Fonds de rénovation industrielle (recettes affectées au FRI : allocation de base 51.07, programme 02, division organique 18. Produit en liaison avec l'exécution d'un programme aéronautique	0				0	
NO-MA	01 01 00	Recettes perçues en application du décret du 3 juillet 2008 relatif au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie (recettes affectées au Fonds pour la recherche : allocation de base 01.01, programme 34, division organique 18)	17.000				17.000	
		Total pour la Division 18		18.500		+ 1.186		19.686
		Dont recettes affectées		17.000		0		17.000
		Total pour le Secteur III.		21.585		+ 3.384		24.969
		Dont recettes affectées		17.725		0		17.72
		Total pour le Titre II.		547.644		+ 15.845		563.489
		Dont recettes affectées		17.725		0		17.72:

(en milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Evaluation Par article	s initiales Total	Ajustement Par article Total		Evaluation: Par article	s Ajustées Total
		TITRE IIIPRODUITS D'EMPRUNTS						
AN AN		Produits des emprunts d'une durée supérieure à un an en euro Produits des emprunts d'une durée supérieure à un an en monnaies étrangères	0		0		0	
		Total pour le Titre III		0		0		0
		TOTAL GENERAL		6.628.834		+ 104.194		6.733.028
		Dont recettes affectée:	g	163.534		- 18.028		145.506
		Vu pour être annexé au projet de décre	t					